050 60 10 20

INFO@CAMBIERDENIL.BE

Villa neuve luxueusement finie, située dans le magnifique Duinenwater

634 m² | 5 chambres à coucher | 4 salles de bains | jardin
Henry Van de Veldelaan 24, 8300 Knokke-Heist

€ 3.675.000





DESCRIPTION

Villa neuve luxueusement finie, située dans le magnifique Duinenwater à quelques pas du lac, bénéficiant d'une orientation solaire parfaite.

Disposition du rez-de-chaussée : hall d'entrée spacieux avec vestiaire et toilettes pour les invités. Des installations pour la possibilité d'installer un ascenseur sont disponibles entre le rez-de-chaussée et le premier étage.

Living et salle à manger spacieux et lumineux avec de grandes baies vitrées donnant sur une terrasse couverte et le jardin. Le jardin dispose d'une piscine (8m00 sur 2m50) chauffée par une pompe à chaleur. Cuisine ouverte de luxe avec îlot en pierre naturelle.
Buanderie / débarras pratique où toutes les techniques sont dissimulées et des armoires supplémentaires sont prévues. Le sol et les escaliers sont recouverts d'un sol coulé premium sans couture, respectueux de l'environnement, avec un effet acoustique.

Premier étage : grande chambre principale avec dressing et salle de bains attenante, à nouveau bénéficiant de grandes baies vitrées. Les chambres 2 et 3 sont spacieuses et disposent chacune d'une salle de douche complète et privative.

Deuxième étage : chambre 4 avec installations pour une salle de bains. Possibilité d'une chambre 5 ou d'un espace polyvalent.

Interesse?
Contacteer onze makelaar.



Jan Tricot
VENTE
jan@cambierdenil.be
050/96.96.25
IPI 512.692

Grand garage pour 2 voitures et places de parking supplémentaires sur l'allée.

Visite fortement recommandée et toujours possible sur rendez-vous.

FAITS

Type	maison
Numéro de référence.	7920004
Adresse	Henry Van de Veldelaan 24, 8300 Knokke-Heist
Année de construction	2024
Obligation de rénovation	Non
Sols	3
Surface	400 m²
Superficie brute du terrain.	634 m²
Disponibilité	à l'acte
Chambres à coucher	5
Salles de bain	4
Jardin	Oui
Piscine	Oui
Garages	1

OBLIGATION D'INFORMATION

Destination de développement urbain	zone d'habitat
Permis de construire	Permis délivré
Convocation et demande de recouvrement	Aucune mesure de redressement judiciaire ou mesure administrative imposée
Droit de préemption	Il n'y a pas de droit de préemption pour l'aménagement du territoire
Permis de lotissement	Permis de lotissement
Zone sujette aux inondations	En application
Score G	C
Score P	C

Interesse?
Contacteer onze makelaar.



Jan Tricot
VENTE
jan@cambierdenil.be
050/96.96.25
IPI 512.692